

Trappe-en-Yvelines le 29 juin 2012

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### QUENTIOP Stoppé Net

Dans le respect des obligations imposées par la législation et la réglementation et après la publication début 2012 de son offre d'accès au réseau QUENTIOP ? a interrogé l'ensemble des opérateurs déclarés sur les Yvelines leur proposant un accès pour l'ensemble des habitants et des entreprises de Saint-Quentin-en-Yvelines (étape d'appel au cofinancement, ainsi que la réglementation l'impose).

#### **Tous les opérateurs ont refusé le cofinancement avec QUENTIOP.**

Cette décision de la part des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) nationaux caractérise leur rejet des réseaux publics. Les opérateurs France Telecom – Orange et SFR ont indiqué leur volonté, de surcroît, de ne pas tenir compte du réseau QUENTIOP, envisageant même de déployer en propre leur réseau en parallèle, doublonnant l'investissement.

La situation est plus particulièrement complexe : France Télécom - Orange et SFR se sont partagé les 7 communes de Saint-Quentin-en-Yvelines sans que QUENTIOP ne soit consulté. Ils proposent ainsi un déploiement non compatible avec les attentes du territoire : là où QUENTIOP permet un déploiement sur 2 ans, moins coûteux et plus rapide, ils promettent la fin des déploiements en 2020.

De surcroît, ce sont des annonces, aucun engagement ne les oblige à ces déploiements. D'ailleurs aucun opérateur n'a initié officiellement ses intentions sur les villes dites moins dense du territoire, preuve de leur faible mobilisation sur ce sujet.

Notre objectif est l'aménagement de ce territoire où le besoin d'un réseau très haut débit performant est important, tout en déployant ce réseau dans un délai raisonnable, afin de permettre à chacun de décider s'il veut ou non obtenir des services sur la fibre.

Face à la création de ce réseau d'initiative publique (en respect de l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales) l'arrogance des opérateurs nationaux, renforcé par le mutisme des instances nationales en charge du numérique, ne peut que laisser perplexe sur leurs intentions. Le réseau public créé par QUENTIOP sans les principaux FAI est-il viable ?

Suite à ce constat, le Conseil d'Administration de la Régie a décidé de figer temporairement le déploiement du réseau QUENTIOP à destination des particuliers dans le but d'interpeler les autorités nationales (Etat, Commissariat Général à l'Investissement, Autorité de la Concurrence, ARCEP notamment) afin de clarifier cette situation qui empêche un Réseau d'Initiative Publique de se mettre en place sur le territoire français.